

PLANTES TERRESTRES

Ehrharte calicinale

Ehrharta calycina

Roze rimpelgras * Perennial veldtgrass * Ausdauerndes veldtgras
Synonymes: Ehrharta, Ehrharte calycina

Origine

Afrique du Sud

Voies d'introduction

Contaminant lors du transport de fourrage.

Usages en Belgique

Pas d'usages spécifiques connus.

Distribution en Belgique

Absent. Ne peut pas s'établir en raison du climat.

Nuisances

Augmente la fréquence des incendies et concurrence la végétation indigène dans le sud de l'Europe.



Caractéristiques

Graminée formant des touffes qui peuvent atteindre jusqu'à 75 cm de hauteur

- Tiges: chaque touffe est composée de nombreuses tiges
- Feuilles: vertes à rouge-violet, de 7-20 cm de long et de 2-7 mm de large
- Fleur: inflorescence **1** en panicle de 10-15 cm de long, rouge à violet; épillets de 5-8 mm de long composés de 3 fleurs couvertes de poils et de 2 glumes rouge-violacé; ligules pourpres, finement dentées et bordées de poils courts **2**; floraison: décembre à avril

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/114037> (EN)

SITES RÉGIONAUX

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.